



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20240715-2024-079-DE
Date de télétransmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

PUBLIE LE 15 JUL. 2024
N°2024-079

Conseil municipal
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SEANCE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, vingt-six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Élection du président de séance lors du vote Compte Administratif 2023.

Rapporteur : M. BASTIN

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, M. SLIMOVICI, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), M. VIGUIE (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme DUVERGER), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN), Mme DE OLIVEIRA (donne procuration à Mme THIROUX), M. BARON, Mme ADOMO (donne procuration à M. SOLARO), Mme KEITA-GASSAMA, M. TITOV

Secrétaire de séance : M. PICOT

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 38

Nombre de procurations : 8

Nombre de votant(e)s : 46

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00



Direction des services financiers
Séance du Conseil municipal du 26 juin 2024

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57 appliquée par la ville de Champigny-sur-Marne;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance en date du 18 juin 2024 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain - Politique du logement et Amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi – Insertion - Economie solidaire - Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme émis lors de sa séance en date du 19 juin 2024 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics - Réseaux - Environnement et Développement Durable - Développement des transports en commun - Partage de l'espace public - Déplacements – Sécurité – ASVP émis lors de sa séance en date du 17 juin 2024 ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission : Solidarité - Action Sociale - Prévention - Santé - Politique en direction des seniors - Condition animale émis lors de sa séance en date du 17 juin 2024 ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission : Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective – Enfance - Petite enfance – Jeunesse - Bâtiments communaux – Droits des femmes émis lors de sa séance en date du 18 juin 2024 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission : Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie Associative émis lors de sa séance en date du 17 juin 2024.

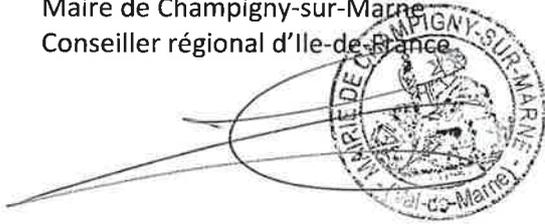
Considérant que lors de la séance au cours de laquelle il doit être soumis au vote le compte administratif, le maire en exercice, qui peut assister au débat, se retire au moment du vote, il doit être procédé à l'élection du président de la séance pour mettre au vote le compte administratif.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : ELIT Madame Aurore THIROUX comme présidente de séance lors du vote du compte administratif pour l'exercice 2023.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



A black ink signature scribble over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and 'Val-de-Marne'.

Le secrétaire de séance
Monsieur Yohann PICOT
Conseiller municipal



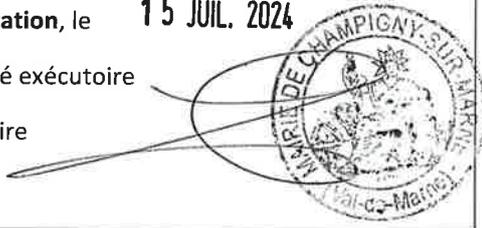
A blue ink signature scribble over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and 'Val-de-Marne'.

Transmission en préfecture, le 15 JUIL. 2024

Publication, le 15 JUIL. 2024

Certifié exécutoire

Le Maire



A black ink signature scribble over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and 'Val-de-Marne'.